



## Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

### Réunion du lundi 6 janvier 2020

*Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO, Luc ROUX, Yves BEGON*

*Excusés : Mme Chrystelle PEYRARD, Manuel DA CRUZ, Roland BROUAT, Jacky BLANCARD, Emmanuel BONTRON.*

*Assistent : M. Pierre LONGERE, Secrétaire Général de la Ligue.  
M. Sébastien DULAC (CTR – DAP).  
(et en partie) M. Dominique DRESCOT, Président de la CRSEEF.*

La Commission vous adresse ses meilleurs vœux pour 2020.

### Points sur les championnats régionaux Futsal

Le déroulement actuel des championnats R1 et R2 Futsal connaît un fonctionnement normal.

### Rappel réglementaire : accession en D2 Futsal

Le club qui accède en D2 Futsal devra disposer de gymnases de niveau 2 pour la saison concernée.

### 5<sup>ème</sup> tour régional de la Coupe Nationale Futsal (11-12 janvier 2020)

Ce tirage au sort a été effectué le lundi 16 décembre 2019 au siège de l'antenne de la L'AuRAFoot à Cournon d'Auvergne par le Président Pascal PARENT.

Ces rencontres sont initialement prévues pour le **SAMEDI 11 Janvier 2020** à 18h00 au gymnase des clubs 1ers nommés.

CLUBS RECEVANTS		CLUBS VISITEURS	
Affiliation	LIBELLE CLUB	affiliation	LIBELLE CLUB
504723	VAULX EN VELIN F.C.	528347	MARTEL CALUIRE A.S.
554218	CONDRIEU FUTSAL CLUB	553851	ESPOIR FUTSAL 38
549799	FOOT SALLE CIVRIEUX	553627	CHAVANOZ F.C.
552343	FUTSAL MORNANT	554468	CLERMONT L'OUVERTURE
581487	FUTSAL COURNON	552556	M.D.A. FUTSAL
549254	VAULX EN VELIN FUTSAL	590544	A.L.F. FUTSAL

Les 6 vainqueurs participeront au 1<sup>er</sup> tour fédéral (32<sup>èmes</sup> de finale) fixé au 09 février 2020. Le tirage au sort des rencontres se déroulera le mercredi 15 janvier 2020 à 12h00 au siège de la Fédération à Paris.

Remarque : il conviendrait d'examiner l'opportunité d'apporter une précision au règlement de la phase régionale de la Coupe Nationale Futsal, question qui sera évoquée lors de la prochaine réunion de la Commission de révision des Règlements, à savoir :

Proposition : Les matchs de la phase régionale se disputent sur des installations sportives répondant aux normes prévues par la Ligue et classées en niveau Futsal 4 au minimum.

## **Tirage 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe LAuRAFoot Futsal**

---

La Coupe Georges VERNET est ouverte aux équipes prenant part aux championnats régionaux seniors Futsal.

L'engagement est obligatoire mais limité à une seule équipe par Club.

La Commission se réunira le mardi 14 janvier 2019 à 15h00 à Cournon pour effectuer le tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Régionale Seniors Futsal Georges VERNET.

Les matchs de ce premier tour seront prévus pour le 09 février 2020.

La Commission est à la recherche d'un club intéressé par l'organisation de la Finale de la Coupe Régionale Futsal Georges VERNET qui est prévue pour le week-end des 13-14 juin 2020.

## **Rappel des obligations réglementaires**

---

### **A/ Statut de l'arbitrage :**

Se conformer aux dispositions fixées au statut de l'arbitrage.

### **B / Statut des éducateurs et entraîneurs du football :**

Il est rappelé que les clubs engagés en Futsal R1 et Futsal R2 se doivent de se conformer aux dispositions prévues au Statut des éducateurs et entraîneurs du football, à savoir : s'assurer les services d'un éducateur certifié « **Futsal de base** ».

M. DRESCOT dresse un bilan de la situation actuelle des clubs Futsal à l'égard de cette obligation. Il se propose de communiquer la liste des clubs non en règle avec le statut des éducateurs à la prochaine réunion du bureau plénier du 27 janvier 2020.

### **C/ Avoir une équipe réserve :**

Les clubs de R1 et R2 doivent avoir une équipe réserve participant à un championnat Futsal de Ligue ou de District et terminant le championnat.

A défaut de satisfaire à cette obligation, l'équipe sera rétrogradée la saison suivante, dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il aurait été sportivement qualifié eu égard à la place obtenue dans le classement à l'issue de la saison .

### **D /obligation référents « sécurité »**

Disposer au sein du club d'au moins de **2 référents sécurité Futsal licenciés** ayant suivi la formation de référents sécurité avant le 15 juillet de la saison.

Par la voie du site internet de la Ligue, la Commission Régionale des Compétitions Futsal informe avant le 30 septembre, les clubs qui ne sont pas en règle avec l'obligation de disposer de deux référents sécurité futsal, des sanctions financières et/ou sportives (voir ci-dessous) qui seront applicables en cas de non-régularisation de la situation au 31 janvier suivant.

La ligue disposera ensuite jusqu'au 15 juin pour publier la liste définitive des clubs en infraction et les sanctions applicables, notamment les amendes et le nombre de joueurs mutés en moins pour la saison suivante.

**Sanctions financières**, par référent sécurité manquant :

- Première saison d'infraction : 50 Euros en Futsal R1 et Futsal R2.
- Deuxième saison d'infraction : amendes doublées,
- Troisième saison d'infraction : amendes triplées
- Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

**Sanctions sportives** (valables durant toute la saison), pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juillet :

- Club en première année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, d'une unité.

- Club en deuxième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, de deux unités.

- Club en troisième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée, est diminué pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les joueurs mutés supplémentaires autorisés en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux de la F.F.F. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

**Attention** : ces sanctions sont cumulables avec celles prévues par le Statut de l'Arbitrage et la liste préventive des clubs en infraction sera publiée au 30 septembre.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

- a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

Par ailleurs, l'un au moins de ces deux référents sécurité **devra être présent** au gymnase pour chaque rencontre à domicile et être inscrit sur la feuille de match.

En cas de non-respect de cette obligation, des sanctions financières et sportives seront appliquées.

⇒ **PENSEZ A RENSEIGNER DANS LA FMI ET DANS L'ONGLET « INFOS ARBITRE » LE NOM DU DIRECTEUR SECURITE AYANT SUIVI LA FORMATION REFERENT SECURITE ET ETANT PRESENT SUR LA RENCONTRE DU JOUR.**

**Sanction financière, par match disputé en situation irrégulière :**

50 euros pour le Futsal R1 et le Futsal R2

**Sanctions sportives :**

Après 4 rencontres disputées en situation d'infraction, la Commission Régionale Futsal peut infliger – en sus des amendes – une sanction sportive au club fautif par un **retrait d'1 point par match** disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportive, la Commission Régionale Futsal apprécie le motif d'indisponibilité du référent sécurité.  
Les clubs sont tenus d'avertir ladite commission, par écrit, des absences de leur(s) référent(s) sécurité.

## **Labélisation des clubs Futsal**

---

M. Sébastien DULAC relate aux Membres de la Commission les visites qu'il a effectuées dans le cadre de la labélisation Futsal dans les clubs suivants :

- \* FUTSAL SAONE MONT D'OR
- \* AS MARTEL CALUIRE
- \* F.C. CHAVANOZ
- \* M.D.A. FUTSAL

et en donne le contenu.

## **Prochaine réunion**

---

\* **Judi 13 février 2020** à Tola Vologe,  
avec à l'ordre du jour : la question de l'opportunité de prévoir une réunion des responsables Futsal des Districts.

Eric BERTIN,

Président

Sébastien DULAC,

Secrétaire de séance